

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 francs. Abonnement annuel: 72 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Il faut confirmer les bilatérales

La rédaction de *La Nation* votera oui à la prorogation de l'accord bilatéral sur la libre circulation. Du même coup, puisqu'il n'y a qu'un vote, elle se prononcera en faveur de l'extension des sept accords constituant ce qu'on appelle les «Bilatérales I» aux deux nouveaux membres de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie.

Le fait que les deux décisions fassent l'objet d'un seul vote n'est pas scandaleux. Le Conseil fédéral a eu la faiblesse blâmable de faire croire qu'ils seraient traités séparément. Mais sur le fond, l'extension de l'Union européenne relève d'elle seule. C'est, comme on dit vulgairement, sa cuisine interne. Vue du côté suisse, l'Union forme un tout indissociable, et la Suisse signera – ou refusera de signer – avec ce tout tel qu'il se présente aujourd'hui. Le non à l'un entraîne fatalement le non à l'autre. Accepter la libre circulation et refuser l'extension, ce serait prétendre qu'on peut signer un traité tout en contestant le partenaire.

Si nous recommandons le oui, ce n'est pas par crainte de la «clause guillotine», que le Conseil fédéral invoque un peu trop complaisamment à notre goût. Juridiquement, il est exact

qu'un refus rendrait caduc l'ensemble des bilatérales. Mais il existe trop d'avantages des deux côtés, de nécessités communes et d'engagements réciproques pour que les relations économiques entre la Suisse et les Etats de l'Union puissent cesser purement et simplement. D'une façon ou d'une autre, cela continuera. Donner trop d'importance à l'argument de la guillotine, c'est présenter la Suisse comme seule demandeuse et seule bénéficiaire des bilatérales. C'est aussi l'affaiblir aux yeux de ses partenaires européens, avec lesquels elle traite d'autres dossiers délicats, en particulier celui de la fiscalité.

La clause guillotine est une variante de l'«argument catastrophe». Y recourir, c'est trahir son incapacité d'imaginer que le futur pourrait être différent de ce qu'on voudrait. Il n'est pourtant pas impossible que le peuple vote non le 8 février. Après l'expérience du refus du Traité sur l'espace économique européen, le Conseil fédéral serait en tout cas impardonnable de ne pas disposer d'un «plan B» en béton.

Le soutien de l'ensemble des milieux économiques est acquis. Mais s'il est nécessaire, il n'est pas suffisant. En

1992 aussi, l'industrie et les métiers, les syndicats et les banques soutenaient l'EEE. En matière de traités internationaux, le souci prioritaire est politique: comment préserver la souveraineté suisse et le fédéralisme?

C'est dans cet esprit que la Ligue vaudoise s'est toujours opposée à l'entrée de la Suisse dans l'Union européenne. Et c'est pour les mêmes motifs encore qu'elle a combattu le Traité sur l'Espace économique européen. Les problèmes économiques qu'annonçaient les partisans en cas de refus nous paraissent un prix à payer acceptable pour conserver une relative indépendance à la Suisse. Ce prix, rappelons-le, nous n'avons pas dû le payer, tant la réaction vitale des acteurs économiques et des cantons a été énergique.

En revanche, la Ligue vaudoise a soutenu les sept accords bilatéraux, ainsi que, cinq ans plus tard, l'extension de leur portée aux dix Etats qui avaient rejoint l'Union. Avec les bilatérales, on revenait à la forme classique du traité international. La souveraineté des partenaires était préservée et la portée du traité bien définie. Il était dénonçable par les deux parties.

Le fédéralisme n'était pas touché, ni la démocratie directe. Signant avec l'Union comme telle, la Suisse se trouvait de fait sur pied d'égalité avec elle, alors que le traité sur l'EEE, sans parler de l'adhésion, nous réduisait au rang d'entité de troisième ordre.

Les nouveautés sur lesquelles nous allons voter n'ont pas modifié les aspects institutionnels. La chose qui a changé, c'est que nous avons maintenant une expérience pratique de ces accords. Le temps a donné tort à ceux qui prédisaient une déferlante de travailleurs étrangers, un accroissement du chômage et la mise à sac de nos assurances sociales. Il a confirmé le bien-fondé de l'approche bilatérale.

Pour le surplus, on ne voit pas très bien les améliorations possibles qui justifieraient qu'on remette l'entier de l'ouvrage sur le métier.

A elle seule, l'acceptation par l'Union européenne de jouer le jeu encombrant des bilatérales montre qu'elle reconnaît l'importance économique de la Confédération suisse et qu'elle s'incline devant la réalité de sa souveraineté.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie Vaudoise

«Pas de chrysanthème à la rue des Rosiers»

(*pgb*) La mort vient trouver un couple de retraités, fort avancés en âge. Mais ceux-ci, sans s'en laisser conter, lui font savoir que l'heure ne leur convient pas et ils la renvoient séance tenante. Et puisqu'elle insiste, ils vont se jouer d'elle, jouer sur les mots, gagner du temps, ruser en réclamant une dernière faveur pour finir par bouleverser le cours normal du temps, retrouver leur jeunesse et quelques parents trop tôt disparus. Tel était le thème, drôle et léger, du spectacle théâtral et musical donné entre le 2 et le 10 janvier à la grande salle de Forel (Lavaux), à l'occasion des 88^e soirées du chœur d'hommes *L'Avenir*. Tant le jeu des acteurs que les intermèdes musicaux habilement imbriqués témoignaient d'un grand talent et d'une préparation soignée, sans atténuer pour autant l'ambiance toujours familiale et amicale de ces soirées. Il ne faudra pas manquer le rendez-vous de l'année prochaine!

De La Sarraz à la lune

(*fm*) Le chœur mixte de La Sarraz n'a pas eu froid aux yeux pour commémorer les cinquante ans de son existence: il a en effet eu l'idée de monter une opérette peu connue d'Offenbach, *Le Voyage dans la Lune*, librement adaptée du roman de Jules Verne *De la Terre à la Lune*. Pour la mise en scène, il a fait appel à Christian Baur, qui voue une véritable passion au compo-

teur français d'origine allemande: non seulement il a déjà monté plusieurs opérettes de ce dernier (notamment avec des classes d'école d'Ecublens), mais il publie sous son propre label celles qui ne sont pas éditées ou qu'on ne trouve que difficilement. M. Baur s'est adjoint l'assistance de M. Paul Kapp pour la préparation du chœur; un orchestre d'une bonne quinzaine d'instrumentistes (on y remarquait plusieurs jeunes issus de l'orchestre des collèges et gymnases lausannois) accompagnait le chœur et les solistes (dont plusieurs étaient issus du chœur lui-même). Tout le monde était placé sous la conduite énergique et enthousiaste d'un chef de... 17 ans, Marc Leroy-Calatayud, lequel ne devrait pas tarder à faire parler de lui dans quelques années. Monté en grande partie par des amateurs (donc avec d'inévitables imperfections), le spectacle fut de qualité, et les quatre représentations agendées au début de janvier ont vite affiché complet.

Pasta vodese, e basta!

(*fm*) Si l'on devait décerner une palme aux paysans pratiquant avec succès la diversification, M. Alain Vulliamy d'Oulens-sous-Echallens l'obtiendrait sans difficultés. Non content de proposer à sa clientèle confitures, bœufs de fruits, fruits secs, liqueurs de fruits (son domaine compte plus de 200 variétés d'arbres fruitiers!), huile de noix, pommes de terre, courges, etc., il a planté 23 ares de blé dur destiné à la

production de pâtes. Pour fabriquer celles-ci, il s'est assuré la collaboration de Roderic Merlini, jeune artisan tessinois établi depuis 2007 à Lausanne où il possède un laboratoire. Ce premier blé dur vaudois a été transformé en semoule à pâtes... à Naters dans le Haut-Valais, car il nécessite des installations particulières qui n'existent pour le moment pas dans le Canton. Bénéficiaire du label «Produits du terroir vaudois», M. Vulliamy poursuivra l'expérience en replantant prochainement du blé dur. Souhaitons-lui, ainsi qu'à son collaborateur, plein succès.

Un changement à Crêt-Bérard

(*ar*) Après de nombreuses années de présence au sein du Conseil de fondation de Crêt-Bérard, dont quelques-unes à la présidence, M. Jean-Pierre Tuscher, pasteur, a fait valoir ses droits – mérités – à la retraite. M. Yves Gerhard, maître de gymnase, lui succède à la tête du Conseil de la Maison de l'Eglise et du Pays.

Grâce à l'action discrète et efficace de M. Tuscher, grâce au dynamisme de M. Pierre-André Pouly, pasteur-résident, et grâce surtout à la générosité de la Providence, Crêt-Bérard se porte aujourd'hui mieux que jamais. La fréquentation bat des records, les finances sont saines et le statut de fondation de droit privé assure de bonnes relations de l'institution avec l'Eglise réformée vaudoise comme avec l'Etat de Vaud. Pourvu que cela dure...

Un jeune Vaudois au panthéon du sport automobile

(*ar*) Sébastien Buemi, jeune Aiglon de 20 ans, vient de décrocher un contrat en Formule 1, la catégorie reine du sport automobile planétaire. Grâce à ses grands talents de pilote, il a pu signer un premier contrat au sein de l'écurie *Toro Rosso – Ferrari*. Il reste évidemment à ce jeune prodige à prouver ses qualités sur la piste, mais c'est déjà un exploit que d'être arrivé là. Bonne chance à Sébastien Buemi!

Une apprentie talentueuse

(*ar*) Elodie Schenk, une jeune Vaudoise talentueuse, a obtenu le titre de meilleure apprentie cuisinière de Suisse, à la fin de l'année dernière, lors d'un concours organisé à l'Ecole professionnelle de Montreux. Bravo à elle, à son patron et à ses maîtres d'apprentissage.

Promotion militaire

Notre ami Mathias Tuscher a accédé au grade de Colonel EMG le 1^{er} janvier de cette année.

Il commande depuis le 1^{er} avril 2008 les Ecoles de recrues d'infanterie de Bière et de Chamblon.

Nous lui adressons nos vives félicitations pour cette brillante promotion.

Réd.

Les grèves d'enseignants, rituel dérisoire

Dans *La Nation* du 26 octobre 2007 (N° 1822) paraissait notre recension du livre de Jean-Claude Michéa, *L'Empire du moindre mal*. Agrégé de philosophie, professeur de lycée à Montpellier, Jean-Claude Michéa est une sorte d'anarchiste conservateur de la trempe de George Orwell, dont il se réclame. Ses livres sont ce que la gauche intellectuelle a produit de mieux depuis bien longtemps. Le dernier, paru directement en collection de poche, s'intitule *La double Pensée, retour sur la question libérale* (Champs Flammarion, 2008). Michéa y approfondit son examen du libéralisme dont il veut révéler l'unité cachée. Loin de s'opposer, le libéralisme économique et le libéralisme moral se complètent et s'appellent l'un l'autre. Celui qui admet l'un finit par se convertir à l'autre, parfois contre son gré, parfois à son insu, souvent en proie à un malaise qu'il peine à exprimer. Le gauchiste moderniste ne trouve rien à redire au libéralisme qui efface les frontières et brade les traditions (le repos dominical, par exemple!). L'utilitariste classé à droite voit dans la libération des mœurs et l'extension infinie des désirs un climat favorable à la consommation, donc à la croissance.

Cette connivence ne va pas sans quelques tourments intimes chez certains de ceux qui s'y trouvent impliqués. Tel libéral plutôt conservateur n'admettra pas l'égalitarisme féministe, le communautarisme gay ou l'affaiblissement des nations. Tel syndicaliste

verra d'un mauvais œil la dégradation des rapports de travail. Tel écologiste déplorera les dégâts infligés à la nature par les obsédés de la croissance. Tous les trois feront cependant le poing dans leur poche et éviteront de tirer les conséquences de leur perplexité. Ils développeront une «double pensée» leur permettant d'approuver des évolutions qu'en leur for intérieur ils rejettent.

Les enseignants, même s'ils ne sont pas tous des activistes de gauche, inclinent vers un idéalisme «bon enfant» qui les pousse à applaudir à n'importe quelle «avancée de la modernité». Impressionnés par les chercheurs de l'Université, les technocrates étatiques, les lobbyistes parentaux, les patrons «sans tabou» (EVM soutenu par Logitech!) et les syndicalistes beaux parleurs, ils acceptent à longueur d'année des réformes qui détruisent les pratiques et les mœurs professionnelles propices à un enseignement solide. Il est vrai que les plus consciencieux (ils sont nombreux) contrairement dans l'intimité de leur classe aux prescriptions venues d'en haut, mais cette résistance ne suffit pas: le désordre s'est installé. Quand ils sont fatigués du mépris que leur vaut cette position équivoque face aux réformes, ils se révoltent contre leur employeur qui ne les «reconnait» pas et les paie mal. Ils font alors la grève, dirigée contre ceux-là mêmes dont ils louaient l'appétit de changement et la vision «dépoussiérée» de l'école.

Relativement à ce malaise, voici une citation de Michéa destinée à compléter l'article de M. Ernest Jomini («Mort d'une profession libérale», *La Nation* N° 1852 du 19 décembre 2008) et l'éditorial de M. Olivier Delacrétaz («Une grève difficile», *La Nation* N° 1853 du 2 janvier 2009):

«Pour maintenir une cohérence idéologique minimale, les théoriciens de la nouvelle gauche se retrouvent [...] contraints à des acrobaties intellectuelles épuisantes. Il leur faut bien reconnaître, par exemple, que c'est bien le déclin régulier des forces syndicales et de la combativité enseignante qui a rendu possible, tout au long des dernières décennies, la subordination croissante de l'école aux impératifs de l'économie capitaliste (et la remise en cause corrélative du statut matériel des enseignants). Mais ce sera, curieusement, pour ajouter aussitôt que le niveau de culture et d'intelligence critique des élèves n'a, *parallèlement*, jamais cessé de s'élever; toute critique de ce dogme fondamental ne pouvant renvoyer, en effet, qu'à une idéalisation nostalgique du passé, à une sensibilité élitiste et «néoconservatrice», voire à une forme perverse de «racisme anti-jeune». Ce *double bind* réduit alors considérablement la marge de manœuvre intellectuelle des différentes organisations de gauche. D'un côté, elles doivent continuellement exhorter les enseignants à s'opposer aux réformes libérales qui défigurent l'école

depuis plus de vingt ans (ce qui signifie généralement que ces derniers auront à cœur de participer – chaque année – aux quelques journées de grève rituellement prévues à cet effet). Mais, de l'autre, elles doivent également inviter parents et enseignants à se féliciter en permanence des effets pédagogiques toujours plus admirables de ces réformes – puisqu'il est désormais sociologiquement prouvé [...] qu'avec une quantité toujours moindre de moyens matériels à leur disposition, devant un public de plus en plus rétif et «difficile», et avec une reconnaissance sociale (et une estime de soi) en chute libre, les enseignants ne cessent d'obtenir aux examens des résultats en progression constante (et parfois même des scores dignes d'une élection soviétique). L'enseignant de gauche qui voudrait faire tenir ensemble toutes ces affirmations contradictoires est donc, une fois de plus, condamné à la double pensée.»

Voilà pourquoi l'école se porte mal. Au nom de l'égalitarisme, les enseignants avalent n'importe quelle couleuvre moderniste, notamment la destruction des humanités classiques, tandis que des chefs d'entreprise «visionnaires» pactisent avec la technocratie étatiste qui leur promet des jeunes «créatifs», sachant «travailler en équipe», «flexibles», bourrés de «savoir-être» et «motivés».

JACQUES PERRIN

Revue de presse

Recourite

A peine six mois après le rejet malheureux de l'initiative populaire visant à interdire la «propagande du gouvernement», les brochures explicatives de l'Etat destinées à informer les citoyens avant un scrutin refont parler d'elles. En mal.

Après un épisode genevois qui a conduit à l'annulation par la justice cantonale d'un vote sur une affaire scolaire, voilà que, dans le Canton, certains ont déposé un recours contre le contenu du texte du Conseil d'Etat relatif à la réforme fiscale soumise, suite à un référendum, à votation populaire le 8 février prochain.

Ces faits inspirent à Marco Danesi, dans *Le Temps* du 9 janvier, un commentaire dont voici les passages principaux:

[...] On peut se demander si le recours croissant aux tribunaux que l'on observe un peu partout ne trahit pas une crise du débat et de la recherche de consensus chère au pays. En campagne, cela se traduit par l'accusation réciproque de fomenter la désinformation. En un mot, on ne croit pas, plus, à la bonne foi de l'adversaire [...]. On combat moins la position de son vis-à-vis que sa sincérité. Toute discussion peut déraiser. Les blocages guettent. Du coup, seule la justice semble en mesure de résoudre les conflits. Les brochures explicatives vivent dans leurs pages ces tourments. L'Etat, saisi du devoir d'informer, veut aussi convaincre. Ses opposants, méfiants, lui contestent sa capacité de fournir des informations correctes. Fatalement, le discrédit plane. Or, si l'on croit vraiment à l'utilité du droit et du devoir d'informer, il faudrait le partager. Pourquoi ne pas ouvrir davantage la fabrication de l'information officielle aux opposants des projets défendus par les

exécutifs. Histoire d'éviter le recours systématique aux prétoires en guise d'arme politique. [...]

Nous pensons que le remède proposé est un pis-aller, et qu'il faudra bien une fois «libérer» l'Etat de son droit et de son devoir d'informer. En effet, toutes les sensibilités et tous les arguments de tous les partisans et opposants ne pourront jamais être exposés à satisfaction du dernier ergoteur. Il appartient aux forces politiques qui participent au débat de faire valoir leurs arguments.

Ph. R.

«Les droits de l'Homme sont vainqueurs»

Dans la rubrique «Les épinglés» (*La Liberté* du 10 janvier), nous lisons sous la signature de M. Rodriguez:

Si un inconnu s'introduit chez vous, bas les pattes! A vouloir le maîtriser jusqu'à l'arrivée de la police, vous risqueriez d'être accusé de contrainte. «Vous ne pouvez pas le maintenir de force, et encore moins l'assommer, expliquait hier dans 24 heures le procureur général du canton de Vaud, Eric Cottier. Cela dit, si vous le trouvez en train de commettre une activité délictueuse en vos murs, vous êtes en droit d'avoir des soupçons quant à ses intentions.» [...]

Si nous avons bien compris le procureur général, lorsqu'on a «des soupçons» à l'égard d'un personnage qui s'est introduit dans votre appartement, on peut tout au plus lui demander poliment de descendre avec nous à la cave où on a le droit de l'enfermer, s'il y consent, en attendant l'arrivée de la police. Les droits des malfaiteurs sont bien protégés et nos politiciens pourront chanter allègrement dans les banquets du 24 janvier: «Les droits de l'Homme sont vainqueurs»!

Retour au V^e siècle

Le professeur d'anthropologie sociale à l'Université de Fribourg Christian Giordano a publié récemment dans le Bulletin de la Commission fédérale contre le racisme des thèses qui, selon M. Michel Walter («La proposition d'une «charia à la sauce helvétique» suscite un vif débat», *La Liberté* du 10 janvier), ne sont pas passées inaperçues:

[...] On ne peut plus aujourd'hui gérer la société multiculturelle dans laquelle nous vivons en se fondant uniquement sur le concept classique d'intégration. En fin de compte, l'intégration ne serait en effet rien d'autre qu'une assimilation forcée des groupes ethniques minoritaires qui conduirait inévitablement à la réduction de la diversité et à une homogénéisation culturelle de la société.

Il faudrait donc tempérer le concept d'intégration en reconnaissant que les immigrants, tout en s'adaptant à la culture de la société dans laquelle ils vivent, maintiennent d'importants liens socioculturels avec les sociétés dont ils sont originaires. Il serait à cet égard illusoire de croire que la société suisse parviendra un jour à intégrer entièrement des personnes venant de cultures très éloignées de la nôtre dans son système juridique.

D'où l'idée, explosive, que chaque personne devrait pouvoir plus ou moins choisir le tribunal qui correspond à son origine, son ethnie, sa religion. Soit le «pluralisme juridique». [...]

Si on est contre l'intégration et pour le multiculturalisme, cette position est logique, car le multiculturalisme ne saurait se borner à la cuisine et au folklore. En fait, rien de bien nouveau: au V^e siècle les Burgondes installés dans notre pays demeuraient soumis aux lois de leur peuple, alors que les gallo-romains continuaient à être régis par le

droit romain. La proposition du professeur de Fribourg (déjà réalisée officieusement en Grande-Bretagne) nous ramène tout droit au V^e siècle. On peut imaginer ce qui nous attend.

Une bonne nouvelle

Le correspondant à Berne de 24 heures, M. Xavier Alonso (article du 7 janvier intitulé: «Le duo Vaud-Genève, moteur des cantons romands»), souligne «la montée en puissance des gouvernements cantonaux»:

[...] Assurance maladie, paquet fiscal, deuxième pilier, infrastructures... les dossiers sur lesquels les acteurs cantonaux ont joué un rôle prépondérant ces derniers mois sont nombreux. «Maintenant, quand le Conseil fédéral met un projet en consultation, c'est beaucoup moins les partis que les cantons qui sont les leviers de compromis et d'acceptation», affirme un proche collaborateur d'un conseiller fédéral. [...]

Il arrive aussi que les choses évoluent dans le bon sens, en particulier grâce au président Broulis et à MM. Leuba et Maillard qui à plusieurs reprises se sont opposés avec succès aux empiètements du pouvoir fédéral contre la souveraineté cantonale.

E. J.

Erratum

Dans l'article sur la réhabilitation des brigadistes suisses en Espagne (*La Nation* N° 1852 du 19 décembre 2008) une mauvaise transcription du nombre de morts provoqué par la tentative de coup d'Etat de gauche en 1934 nous a fait écrire qu'ils étaient quatorze mille au lieu de mille quatre cent. Nous adressons nos excuses à l'auteur de l'article pour cette méprise et prions nos lecteurs de rétablir les faits historiques.

Réd.

Le préjugé antiisraélien

A l'heure où nous écrivons, Israël est en pleine offensive contre le Hamas dans la bande de Gaza. Le but est d'empêcher l'organisation islamiste d'envoyer des «roquettes» sur les villes du sud d'Israël. Une dépêche décrit la situation en ces termes: *Plus de 30 Palestiniens, dont de nombreux non-combattants, ont été tués par des frappes aériennes israéliennes et les tirs de samedi. Au moins 820 Palestiniens, pour près de la moitié des civils, ont trouvé la mort depuis que la campagne israélienne a été lancée le 27 décembre, selon les responsables palestiniens. Treize Israéliens, dont 10 soldats, ont été tués.*¹

A la lecture de ces chiffres, la réaction d'Israël apparaît disproportionnée. On a vu de nombreuses images d'Arabes palestiniens, femmes et enfants, blessés ou tués lors de l'offensive israélienne. Ces images suscitent l'indignation d'une partie du public, et des manifestations contre l'offensive israélienne un peu partout dans le monde. L'Etat hébreu est accusé de crimes contre les civils.

Comme d'habitude, les actions d'Israël font l'objet d'un débat moral très vif. Ce débat est omniprésent, quoique implicite, dans le traitement médiatique des dites actions. En effet, une image d'enfants en train de souffrir, associée à l'information qu'Israël mène l'offensive, incite à conclure qu'Israël agit avec cruauté. Les images du conflit suggèrent des disproportions: entre l'équipement lourd et perfectionné de l'armée israélienne, et celui, léger ou artisanal, des combattants islamistes; entre un peuple riche et un peuple pauvre; entre un fort et un faible. Or le cœur du public penche toujours du côté des faibles.

Les gouvernements occidentaux, dont celui de la Suisse, ont appelé à un cessez-le-feu.

Comme le faisait remarquer un de nos amis, il y a une certaine hypocrisie à réclamer un cessez-le-feu bilatéral, alors qu'il concerne en fait Israël, après qu'on n'a rien dit pendant des mois, voire des années, des agressions du Hamas.

La situation ressemble à celle dont nous avons parlé dans ces colonnes lors

de la guerre entre Israël et le Hezbollah libanais en 2006². Une condamnation morale débouche sur des décisions politiques, ou sert du moins à les justifier. Tout observateur est donc contraint, à un moment ou à un autre, de prononcer un verdict moral sur le conflit.

Voici la première objection. Israël ne pouvait-il supporter quelques tirs de missiles? Le «faible» nombre de victimes côté israélien ne prouve-t-il pas l'innocuité du Hamas? En réalité, cela résulte du fait qu'Israël investit énormément dans des abris, et des systèmes d'alarme pour protéger sa population civile (ce que ne fait pas le Hamas). Six mille missiles ont été lancés par l'organisation sur les villes israéliennes depuis que l'Etat hébreu a abandonné Gaza, et mille sept cent cinquante durant la seule année 2008. Les «roquettes» ont désormais une portée de quarante kilomètres. Le Hamas, voué par ses statuts mêmes à la destruction d'Israël, devenait de plus en plus menaçant³.

Un bon moyen d'arrêter des missiles est de les détruire, avec ceux qui les envoient.

L'autre moyen serait que le Hamas cesse ses tirs de lui-même. Sans missiles, pas de réaction, et pas de morts du tout. C'est l'évidence, mais certains ont du mal à l'accepter.

Autre objection: Israël a-t-il seulement l'intention d'éliminer le Hamas et ses missiles? Ne veut-il pas aussi punir la population de Gaza, comme semble l'indiquer le grand nombre de civils tués par ses opérations? A tout le moins, ces pertes ne trahissent-elles pas un mépris de la vie de civils innocents – mépris aussi immoral que l'intention de tuer?

Examinons les chiffres fournis par le camp du Hamas, dans la dépêche déjà citée: au moins 820 Palestiniens, pour près de la moitié des civils, ont trouvé la mort depuis que la campagne israélienne a été lancée le 27 décembre, selon les responsables palestiniens.

Notez que l'armée a tué (un peu) plus de combattants du Hamas que de civils. Cela n'a pas fait la une des médias. Visiblement les intentions israéliennes

n'étaient pas d'abord de tuer les non-combattants.

En outre, il faut tenir compte du fait que la bande de Gaza est un territoire exigu et très densément peuplé. Il est difficile d'y guerroyer sans provoquer de pertes civiles. A qui la faute? L'Egypte a fermé sa frontière. Les Gazaouites n'ont pas le droit de fuir. Un Arabe palestinien cité par le *Tagesanzeiger* (09.01.2009) se plaignait de ne pouvoir se réfugier loin des combats. La population de Gaza est otage du Hamas.

Nous ne parlons pas de l'aide humanitaire, ni des pauses dans les combats, consenties par Israël, destinées à l'évacuation des blessés et au ravitaillement; ni des tracts exhortant les civils à fuir.

L'armée israélienne cherche à épargner les civils: ce n'est pas nous qui le disons, c'est le Hamas (comme le Hezbollah en 2006) qui le reconnaît par son comportement. Les dirigeants du Hamas se sont vantés d'utiliser des civils, enfants, femmes et vieillards comme boucliers humains. Ils cachent leurs armes et leurs combattants dans des écoles, des mosquées, des hôpitaux. On peut penser que leur calcul cynique est que toute victime civile salit Israël dans l'opinion mondiale. C'est certainement vrai, mais il y a plus. Les dirigeants du Hamas savent que l'armée israélienne tient compte des civils et essaie d'en tuer le moins possible. Ils n'enverraient pas femmes et enfants à la mort pour rien. Si les combattants islamistes se cachent au milieu d'eux, c'est parce qu'ils connaissent les règles d'engagement de l'armée israélienne et savent que cela la gêne de tuer des civils. La tactique du Hamas prouverait plutôt la moralité des méthodes israéliennes.

Les faibles ne sont pas ceux qu'on dit. D'un côté, une armée s'efforce de protéger deux populations civiles. De l'autre, une guérilla met volontairement en danger des civils innocents pour mieux tuer d'autres civils innocents. Celui qui est prêt à mourir et à sacrifier sa famille dans le but de tuer celle des autres, celui-là est le plus fort, fût-il

armé d'un bâton, lorsque son adversaire essaie de respecter les règles de la guerre.

Dernière objection: l'offensive israélienne aurait été préparée depuis longtemps, ce qui indiquerait qu'Israël avait l'intention d'en découdre quoi qu'il arrive. L'argument est tiré par les cheveux. Toute armée se prépare à la guerre. Après des années de tirs de missiles, Israël aurait été irresponsable envers sa population de ne prévoir aucun plan pour les faire cesser.

A notre avis, la seule attitude cohérente que pourraient adopter les critiques d'Israël (mais personne n'ose l'assumer), c'est de dire que cet Etat n'a aucune légitimité, les Juifs n'ayant aucun droit à avoir un Etat en Palestine, et que dès lors, *quoi qu'Israël fasse*, ses actions sont immorales et condamnables. Puisqu'il n'a moralement pas le droit d'exister, il n'a pas non plus le droit de se défendre. Du moment, au contraire, que l'on reconnaît l'existence d'Israël en tant qu'Etat – ce qui n'implique pas l'approbation du projet sioniste –, il faut lui reconnaître le droit de se défendre.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Ibrahim Barzak, Matti Friedman, «Israeli troops, militants battle in Gaza suburb»: dépêche Associated Press du 11 janvier 2009 (03: 12 AM US/Eastern). La traduction est de nous.

² Nicolas de Araujo, «La défaite médiatique d'Israël», *La Nation* N° 1797, 10 novembre 2006.

³ La misère ou le désespoir ne causent pas le terrorisme. Des millions d'êtres humains vivent dans la misère, sans pour autant avoir l'idée de recourir au terrorisme. La volonté des Arabes de détruire Israël date du jour où cet Etat fut proclamé en 1948. Ce rejet est donc une question de principe, et ne vient pas du comportement d'Israël envers la population arabe. Enfin, l'attentat de Munich en 1972 eut pour acteur principal un membre de l'OLP de famille aisée, brillant universitaire ayant fait ses études en Allemagne. C'est l'idéologie qui produit le terrorisme, non la misère.

Qui a écrit cela?

[...] *Le second défi est celui du niveau de formation des jeunes qui arrivent sur le marché de l'apprentissage. Bien que cette tendance soit peut-être moins perceptible en Suisse alémanique qu'en Suisse romande, nous constatons que de plus en plus de jeunes gens suivent la voie des études longues, au détriment de la formation dans un métier. Il en résulte que ceux qui sont les plus aptes à apprendre délaissent les voies de formation en emploi, privant l'industrie d'un potentiel important.*

Les personnes qui se destinent à la formation dans un métier ne sont certes pas moins intelligentes ou moins capables que celles qui se destinent à une formation longue. [...] Ces jeunes gens, souvent, mais pas toujours, ne disposent pas, au sortir de la formation obligatoire, d'un niveau suffisant en mathématiques, en français et en connaissances générales pour répondre aux exigences de l'économie. Il ne s'agit pas seulement de dire que l'école prépare moins bien à la vie professionnelle, mais de reconnaître que les métiers ont progressé dans leurs exigences [...]

Ces lignes sont extraites de la contribution de Frédéric Bonjour dans *Mécanique de précision: la belle inconnue*, Etudes et Enquêtes N° 38, Centre Patro-

nal, Paudex, 2008. Aucun lecteur ne nous a fourni la référence exacte.

La politique est un moyen souvent utilisé pour imposer à l'universel une préoccupation particulière et mesquine. En voici les règles illustrées:

Nous allons prendre un exemple. Dans votre canton, il existe une société de mandolinistes, où vous «ne comptez que des amis» – selon la formule, et dont vous êtes membre d'honneur. Ces braves garçons vous ont demandé s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir en leur faveur un petit subside fédéral. Vous désirez leur faire plaisir. Mais comme, «en toute objectivité», vous ne sauriez demander de l'argent à la Mère Helvétie pour un seul groupement, vous allez hardiment «porter la question sur le terrain de l'intérêt général». C'est-à-dire que vous allez solliciter un subside pour tous les mandolinistes du pays, à condition qu'ils soient organisés, avec des statuts conformes à la loi.

Vous voulez déposer un «postulat» (pour employer encore le jargon officiel), autrement dit un vœu adressé au Conseil fédéral. Et votre première impulsion sera de libeller de la sorte votre texte: «Le Conseil fédéral est-il disposé à encourager par des subsides l'art de la mandoline?»

Ce serait beaucoup trop simple, trop direct; ce serait donc risible. Il faut écrire:

«En considération de l'importance primordiale que présentent au point de vue culturel et même patriotique nos sociétés de musique, y compris les petits groupements qui s'adonnent à cet art tant dans nos agglomérations urbaines que dans nos communes rurales, et cela à des fins notoirement désintéressées, et compte tenu d'une part des efforts tentés et partiellement réalisés, depuis la dernière période de service actif, pour la défense des traditions nationales et de la culture intellectuelle et artistique dans tous les milieux, d'autre part de l'influence moralisatrice que la musique exerce sur la jeunesse, en combattant l'abus des plaisirs malsains, influence qui est d'ailleurs reconnue, non seulement par les autorités pédagogiques, mais aussi et plus encore par les représentants qualifiés des diverses confessions religieuses, ainsi que par le monde médical, vu également les ordonnances édictées en application des arrêtés fédéraux des (...), le Conseil fédéral est-il disposé à étudier dans un large esprit de compréhension, l'éventualité du subventionnement des associations de caractère privé, mais normalement constituées, qui s'adonnent à l'usage musical

de l'instrument à corde, du genre luth, vulgairement appelé mandoline? Subsidièrement (n'oubliez pas cet adverbe; il est d'une efficacité surprenante), le Conseil fédéral est invité à dire sous quelle forme cette action d'encouragement et de solidarité nationale pourrait être entreprise, et si, au besoin, des mesures législatives seraient jugées opportunes.» Ce n'est qu'un modèle, à l'essai. Mais quel que soit le sujet traité, voilà comment il faut écrire. Je vous livre un sûr critère: votre prose sera bonne parlementairement, si elle a l'air d'être mal traduite de l'allemand.

Le premier lecteur à nous fournir l'auteur et la référence de ces lignes gagne un abonnement gratuit à *La Nation*.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Réforme fiscale vaudoise

Votera-t-on le 8 février prochain sur les deux référendums concernant l'imposition directe dans le Canton? A l'heure où nous écrivons, trois membres du syndicat SSP ont déposé un recours attaquant la brochure explicative officielle du scrutin, en cours de distribution aux citoyens. Les informations qu'elle contient seraient fallacieuses ou lacunaires et, si le recours venait à être accepté, la votation devrait être reportée.

La maigre part laissée aux comités d'initiative ou référendaires (une page A5) dans les informations de vote face à l'absence de limite fixée à l'officialité est un thème en soi. Considérant pour l'instant que le Conseil d'Etat ne se dédira pas et rejettera le recours, nous partons du principe que les votations cantonales du 8 février auront lieu. *La Nation*, à défaut de donner toute l'information objective et extensive réclamée par les recourants, se doit donc d'exposer ses arguments et ses consignes de vote.

Les deux modifications de lois soumises au scrutin ont été acceptées en septembre dernier par le Grand Conseil. Un comité regroupant diverses organisations de gauche (Attac, Fédération syndicale SUD, Gauche anticapitaliste, Jeunesses socialistes, Mouvement pour le socialisme, Parti ouvrier populaire, Solidari-

tés, Syndicats des services publics des régions Vaud + Lausanne et environs) a levé et fait aboutir le référendum, raison pour laquelle le peuple vaudois est appelé à se prononcer. En cas d'acceptation, les modifications entreront en vigueur avec effet rétroactif au premier janvier 2009.

* * *

La modification de la loi sur les impôts communaux prévoit de limiter la somme des impôts communaux et cantonaux à 60% du revenu net, plafond qui peut néanmoins être dépassé pour satisfaire au taux minimum du revenu issu de la fortune, fixé dans la loi annuelle d'impôt. Cette modification devrait amener une réduction de l'ordre de 90 à 100 millions – le chiffre varie selon les sources – des recettes fiscales cantonales et communales, réparties au prorata des taux cantonal et communaux.

Cette modification vise à défendre l'attractivité fiscale du Canton pour les grandes fortunes. Vaud présente la fiscalité la plus progressive de Suisse (taux les plus bas pour les petits revenus et parmi les plus hauts pour les grands) et, si rien n'est entrepris, l'exode des grands revenus vers des cantons plus cléments se soldera par des pertes fiscales supérieures pour Canton et communes. En

prenant l'IFD en compte, la fiscalité directe totale sur territoire vaudois peut encore, malgré le plafonnement cantonal et communal, atteindre 71,5% du revenu, charges sociales non comprises! Enfin, la part d'impôt économisée n'est pas destinée à dormir sous le matelas des bénéficiaires de ces nouvelles dispositions légales. Ces montants seront investis ou dépensés, usage favorisant l'économie du Canton et, indirectement, les recettes fiscales de ce dernier.

* * *

La modification de la loi sur les impôts directs cantonaux est protéiforme. Elle concerne d'abord les personnes physiques, familles et couples mariés en tête, qui bénéficient d'une part de nouvelles déductions sur le revenu allant jusqu'à 1300.- par famille, plus 1000.- par enfant (ces déductions diminuent selon un barème progressif pour les revenus dépassant 116'000), d'autre part d'une déduction maximale portée de 1300 à 3500.- pour les frais de garde des enfants. Ces déductions devraient conduire à une réduction de l'ordre de 70 millions de la charge fiscale sur les familles vaudoises.

Ensuite, les personnes possédant au moins 10% d'une société verront les dividendes correspondants imposés à 70% lorsque les actions font partie de leur fortune privée et à 60% lorsqu'elles font partie de la fortune commerciale. Ces mesures correspondent à la mise en application de la loi fédérale sur la fiscalité des entreprises adoptée le 24 février 2008 par le peuple suisse. Notons que ces taux sont inférieurs à ceux de 60%, respectivement 50% récemment introduits pour le calcul de l'imposition fédérale directe.

Les personnes morales, enfin, bénéficient notamment de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital, ce qui réduit, voire peut annuler ce dernier. Nous n'entrons pas dans le détail des autres mesures prévues pour les entreprises, mesures réduisant ou différant les impôts perçus à la création, la remise, la réorientation ou la liquidation d'entreprises commerciales.

L'adaptation de l'imposition des familles n'est combattue par personne, même pas la gauche. Elle dégage des liquidités pour une tranche de population dépendante par nécessité. Là aussi, les réductions fiscales amèneront une augmentation de la consommation, bonne pour l'économie vaudoise. On peut simplement regretter l'introduction d'un système complexe, basé à la fois sur des réductions forfaitaires du revenu imposable et sur l'application des coefficients familiaux déterminant le taux d'imposition.

Les autres modifications touchent de manière directe ou indirecte l'imposition des entreprises et de leurs bailleurs de fonds. S'il faut reconnaître avec les référendaires que ces modifications réduisent la charge fiscale des quelques très grandes fortunes sises dans le Canton, il faut surtout voir qu'elles redonnent un ballon d'oxygène aux petites et moyennes entreprises et qu'elles favorisent leur financement et leur évolution. Or, c'est bien de ces entreprises dont dépend la santé de l'économie vaudoise, tout comme la majorité des salaires versés dans le Canton. Remarquons de plus que, en cas de rejet de la modification de la loi sur les impôts directs cantonaux, le gouvernement devra préparer un nouveau projet visant à baisser les impôts pour les entreprises, ceci afin de satisfaire aux exigences acceptées il y a un peu moins d'une année par le peuple suisse. Se souciera-t-on encore de réduire la fiscalité des familles à ce moment-là?

* * *

La réforme de la fiscalité vaudoise est en accord avec le plan de législation du Gouvernement. Ses effets sont pris en compte dans le budget 2009 et renforcés, outre le pouvoir d'achat des familles, la solidarité et la prospérité des PME. Le comité référendaire désire jeter tout cela par-dessus bord sous prétexte que le nouveau système profite aussi à quelques riches. Cet argument égoïste ne nous convainc pas et nous voterons deux fois OUI le 8 février prochain.

CÉDRIC COSSY

Le Général Guisan et les Editions Cabédita

A l'occasion de l'inauguration de ses nouvelles salles d'accueil de Verte-Rive à Pully, la Fondation Général-Guisan a pris l'heureuse initiative de demander à Jean-Jacques Langendorf de rédiger une plaquette *Le Général Guisan et le peuple suisse*, afin que les visiteurs soient renseignés sur celui qui a été le propriétaire des lieux. Traduite en allemand et en italien – par solidarité confédérale –, cette excellente publication de cinquante pages, succincte mais dense et chaleureuse, s'est révélée très utile et remplissant parfaitement le but visé.

Ces qualités n'ont pas échappé à Eric Caboussat, qui vient de l'inscrire à son catalogue des Editions Cabédita, cette fois sous la forme d'une publication enrichie de nombreuses photographies, en parfaite adéquation avec le texte de Jean-Jacques Langendorf. Ici encore, le succès ne s'est pas fait attendre. Eric Caboussat raconte com-

ment, tout récemment, il en a fait une vente record. Où? Au marché de Bulle!

Ce fait est plus révélateur qu'on ne le pense. Malgré la sourde hostilité de ceux qui veulent relire l'histoire de notre pays durant la dernière guerre – certaines allégations du *Rapport Bergier* frisent la délation¹ – le peuple profond n'accepte plus cette auto-flagellation continue. Il en ressent toute l'indignité.

Il faut donc saluer l'entreprise saine et courageuse d'Eric Caboussat. Il apporte une réponse nécessaire à un lectorat qui, sans cela, serait négligé.

J.-J. R.

PS: La première édition vient d'être épuisée en un mois!

¹ Comme le montre Herbert R. Reginbogin dans *Guerre et neutralité*, Cabédita 2008, p. 324.

Les Entretiens du mercredi

Autres temps, autres mœurs: nous avons pris la décision de vous annoncer au fur et à mesure le programme de nos Entretiens du mercredi.

Tous les mercredis soir (sauf pendant les vacances scolaires), nous invitons un conférencier à nous présenter un sujet politique, littéraire, philosophique, théologique, scientifique ou autre. Les Entretiens du mercredi réunissent généralement une vingtaine de personnes, se terminent par une discussion et sont suivis, pour ceux qui le souhaitent, par une verrée dans nos locaux ou dans un établissement public.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer les trois conférences suivantes:

- 21 janvier: M. Nicolas de Araujo, rédacteur à *La Nation*, «Géopolitique européenne: histoire et enjeux actuels»;
- 28 janvier: M. Jacques-André Widmer, journaliste et membre du mouvement politique *Les Dissidents de Genève*, «Ecrire, entre angoisse et extase»;
- 4 février: M. Gaël Ravache et quelques uns de ses camarades jeunes Verts des Cantons de Vaud et Fribourg, «Présentation du programme ékipéko».

Nos séances ont lieu de 20h00 à 21h45 dans nos locaux de la place du Grand-Saint-Jean 1, à Lausanne, où nous nous réjouissons de vous accueillir. Pour recevoir chaque semaine une invitation pour le prochain entretien ainsi qu'une description en quelques lignes de l'exposé à venir, veuillez en faire la demande, avant votre première visite.

Il vous est possible d'effectuer cette démarche via l'adresse électronique: mercredis@ligue-vaudoise.ch. Vous pouvez aussi nous faire parvenir votre demande depuis les sections «Rendez-vous» ou «Contact» du site internet www.ligue-vaudoise.ch.

PIERRE-FRANÇOIS VULLIEMIN

Le Coin du Ronchon

A l'unisson pour nous faire chanter

Accord parfait autour de la reine des arpèges

La musique adoucit les mœurs, chanter c'est joli, jouer du cornet c'est sympa. *Donc* (sur le ton du cqfd): la Confédération doit s'en occuper. Edicter des kilos de lois et d'ordonnances. Créer un office fédéral de la musique. Engager une multitude de fonctionnaires. Organiser des concerts et des contrôles. Venir jusque dans notre salon pour vérifier si nous sifflons bien les airs recommandés par le Musikbureau. Du moment que la musique c'est bien, ça doit forcément être fédéral car la Confédération doit promouvoir le Bien. (Si c'était mal, ce serait aussi une tâche fédérale car la Confédération doit lutter contre le Mal.)

En termes constitutionnels, cela donne: «*La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes. La Confédération fixe les principes applicables à l'enseignement de la musique à l'école, à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux.*» Telle est l'initiative populaire déposée en décembre dernier à la Chancellerie fédérale, munie de 154000 signatures. Il aurait pu y en avoir beaucoup plus

puisque tout le monde est d'accord. Comment pourrait-on être *contre* la musique? L'initiative jouit du soutien des parlementaires fédéraux depuis tout à gauche jusque tout à droite; même le barde Freysinger en est. Ce qui fait écrire à une journaliste dithyrambique que la Coupole fédérale «regorge de mélomanes» et que la conseillère aux Etats Christine Egerszegi-Obrist, auteur de l'initiative, est «la reine des arpèges». Une reine à la Chambre des cantons, rien que ça!

Par analogie, puisque tout citoyen helvétique doit être capable de s'habiller convenablement, de veiller quotidiennement à son hygiène et d'arroser ses plantes vertes quand il le faut, et comme la «nécessité d'agir» dans ces divers domaines (afin d'éliminer les inégalités) convaincra évidemment une écrasante majorité de politiciens empressés et de journalistes vétilleux, nul doute que nous aurons un jour, à Berne, un prince du nœud de cravate, un pape de la brosse à dents et un empereur de l'arrosoir, tous entourés du même parterre de conseillers convaincus.

LE RONCHON